

**Activité assujettie dans une autorisation gouvernementale**

Article 45 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM45

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation pour une activité assujetties découlant d’une procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement prévue par la sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre de la *Loi sur la qualité de l’environnement*, ci-après appelée la LQE, et pour laquelle la décision prévoit une condition, une restriction ou une interdiction. Il s’agit d’une décision gouvernementale rendue par décret, soit une autorisation du projet, une modification du projet ou une soustraction du projet à la procédure d’évaluation environnementale.

Ce formulaire doit être utilisé pour les activités :

* assujetties à une autorisation ministérielle à la suite d’une décision découlant d’une procédure d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement et qui n’est pas visées par un déclencheur de l’article 22 de la LQE (art. 45 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*, ci-après appelé le REAFIE);
* assujetties à l’article 22 LQE en raison de sa non-admissibilité à une exemption ou à une déclaration de conformité en vertu de l’article 46 REAFIE et qui ne sont pas visées par un formulaire spécifique.

Une liste comprenant des exemples d’activité qui peuvent être concernées par le formulaire est présente à la question 2.1.3.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire. **Les réponses à fournir visent uniquement les activités décrites dans la portée de ce formulaire.**

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Références

Loi et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément:

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) - ci-après appelée la LQE
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) - ci-après appelé le REAFIE
* Règlement relatif à l’évaluation et l’examen des impacts sur l’environnement de certains projets (RLRQ, chapitre Q-2, r. 23.1) - ci-après appelé le RÉEIE
* Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés, ci-après appelé le RSCTS)
* Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, ci-après appelé le RPRT
* Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés, ci-après appelé le RCTSCE
* Règlement sur l’enfouissement des sols contaminés, ci-après appelé le RESC

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)
* [Registre des évaluations environnementales](https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp#:~:text=Ce%20registre%20regroupe%20l%E2%80%99ensemble%20de%20la%20documentation%20relative,la%20Loi%20sur%20la%20qualit%C3%A9%20de%20l%E2%80%99environnement%20%28LQE%29)
* [Bureau d’audiences publiques sur l’environnement](https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/)
* [Gazette officielle du Québec](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/gazette-officielle/la-gazette-officielle-du-quebec)
* [L’évaluation environnementale au Québec méridional](https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/procedure.htm)

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce à l’égard de l’activité visé par le présent formulaire (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al.3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité visée par le formulaire
   1. Nature et identification de l’activité

2.1.1 Fournissez le numéro du ou des décrets en lien avec l’activité pour laquelle une autorisation ministérielle est demandée. Si le décret n’a pas été publié, indiquez le numéro de dossier associé au projet (art. 17 al. 1 (5) REAFIE).

R NR SO

Le numéro de décret est celui publié à la Gazette officielle du Québec.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Décrivez les activités visées par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* le contexte;
* les activités affectées par la procédure lorsque la demande d’autorisation inclut plusieurs activités;
* les démarches en cours en lien avec la procédure.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.3 Cochez dans la liste ci-dessous les activités concernées par le présent formulaire (art. 17 al. 1 (1) et 45 REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
|  | Activité spécifiée au décret en vertu de l’article 31.6 de la LQE |
|  | Préparation de terrain et aménagement du site incluant :  Mise en place d’un réseau de drainage  Déblais/remblais/terrassements d’une infrastructure routière, ferroviaire, industrielle, etc.  Gestion des sols excavés  Aire de travail temporaire |
|  | Assèchement et gestion en milieu terrestre des sédiments de dragage |
|  | Aménagement d’infrastructures connexes autorisées par un décret (exemples : tunnel agricole, mur antibruit, haie brise-vent, place publique, carrefour giratoire, piste multifonctionnelle, pylône électrique, etc.) |
|  | Aménagement paysager (exemples : parc, emprise routière, espace résiduel à proximité de résidences, talus, etc.) |
|  | Architecture et aménagement extérieur d’un bâtiment |
|  | Aménagement pour la faune et la flore, projet de compensation (exemples : hibernacle, abri, nichoir, point d’eau d’intérêts fauniques, reboisement, etc.) |
|  | Construction de bâtiments ou équipements liés au projet autorisé par décret (exemples : station ferroviaire, caténaire, bâtiments industriels, réservoirs d’entreposage, etc.) |
|  | Implantation (exemples : réseau collecteur pour parc éolien, etc.) |
|  | Installation d’un équipement industriel |
|  | Exploitation (exemples : ligne électrique, parc éolien, centrale hydroélectrique, etc.) |
|  | Démantèlement (exemples : parc éolien, aire de travail temporaire, etc.) |
|  | Remise à l’état initial et restauration |
|  | Activité visée par l’article 46 du REAFIE, *précisez.* |
|  | Autres, *précisez.* |

* 1. Excavation et gestion des sols

2.2.1 L’activité concernée par la demande nécessite-t-elle l’excavation ou le déplacement de sols susceptibles d’être contaminés (art. 17 al. 2 (2) REAFIE)?

R NR SO

Exemples de sols potentiellement contaminés :

* un site ayant déjà supporté une activité industrielle ou commerciale visée à l’annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT);
* un site où il y a eu d’autres activités susceptibles d'avoir contaminé le terrain (ex. : entreposage de produits chimiques, atelier mécanique, présence de remblais d’origine inconnue, etc.);
* un site présentant des terrains contigus où se sont exercées des activités industrielles ou commerciales citées aux deux points précédents.

Notes :

* Une étude de caractérisation de phase I du terrain permet de déterminer si le site est susceptible d’être contaminé ou s’il a déjà supporté une activité industrielle ou commerciale visée par l’annexe III du RPRT.
* Lorsque le terrain est susceptible d’être contaminé, le formulaire de description complémentaire ***AM17a – Historique du terrain*** doit être rempli.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.3.

2.2.2 Dans les zones contaminées ou susceptibles d’être contaminées, les sols sont-ils échantillonnés et analysés pour les contaminants potentiellement présents (art. 17 al. 2 (2) REAFIE)?

R NR SO

Note : Une étude de caractérisation phase II du terrain consiste à une campagne d’échantillonnages et d’analyse du terrain.

|  |
| --- |
| Oui Non |

*Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.2.5.*

2.2.3 Indiquez l’estimation du volume des sols contaminés selon les plages de contamination applicables (art. 17 al. 2 (2) REAFIE).

R NR SO

Pour connaître les critères de sol (A, B et C), consultez la section 8.2.1 et les annexes 1 et 2 du *Guide d’intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de fournir une étude de caractérisations des sols, les résultats d’analyse ou tout autre document pouvant contribuer à la description de l’activité. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Plage de contamination | Volumes laissés en place (m3) | Volumes excavés (m3) |
| A – B | *Saisissez les informations.* | ... |
| B – C | ... | ... |
| > C | ... | ... |
| > Annexe I du RESC (> D) | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas *Justifiez.* |

2.2.4 Le niveau de contamination des sols est-il compatible avec les usages projetés (art. 17 al. 2 (2) REAFIE)?

R NR SO

Pour connaître les critères d’usage, consultez la section 8.2.1 du *Guide d’intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*.

|  |
| --- |
| Oui Non, *justifiez.* |

2.2.5 Décrivez la gestion des sols excavés ou déplacés sur le terrain d’origine (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Notez que les sols doivent être gérés conformément aux exigences du *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés* (RSCTSC), du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT), du *Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés* (RCTSCE) et du *Règlement sur l’enfouissement des sols contaminés* (RESC) de même qu’à celles de l’annexe 5 du *Guide d’intervention Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés.*

Exemples d’informations à fournir :

* le mode d’entreposage temporaire sur le terrain d’origine (ex. : recouvrement avec des toiles étanches);
* l’estimation du volumes des sols entreposés;
* le mode de gestion prévu (élimination, valorisation, traitement);
* la destination des sols (autre lieu autorisé à les recevoir ou conservés sur le terrain d’origine);
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Construction et aménagement du site

2.3.1 La demande concerne-t-elle uniquement l’exploitation de l’activité dans des installations déjà autorisées par la LQE ou ne nécessitant pas d’installation ou d’aménagement (ex. : certaines activités en phase d’exploitation ou de fermeture) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

Les installations comprennent notamment les bâtiments, les infrastructures, les ouvrages et les aménagements.

Pour répondre oui, tous les aménagements et les constructions servant aux activités de la présente demande doivent être autorisés, avoir fait l’objet d’une déclaration de conformité ou être admissibles à une exemption, et ce, **sans modification et aux fins de l’activité concernée.**

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.4.

2.3.2 Décrivez, de manière détaillée, les constructions, les ouvrages et tout autre aménagement en précisant s’ils sont existants ou à construire (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* la description des travaux (excavation, remblai, dynamitage, etc.);
* la vocation des aménagements, ouvrages, etc.;
* l’aménagement du site (fossés, voies d’accès, etc.);
* les dimensions;
* les zones de déboisement;
* les zones de remblais et de déblais;
* les matériaux utilisés;
* toute autre information pertinente.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre un plan d’aménagement, des plans et devis ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.3 La demande vise-t-elle uniquement la construction sans l’exploitation de l’activité (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.5.

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.4.1 Décrivez l’activité en précisant chacune des étapes liées à sa réalisation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* les étapes du procédé ou de l’activité;
* les équipements requis;
* le taux de production ou les quantités impliquées;
* le parcours des intrants et les extrants générés;
* les activités d’entretien et de surveillance'?' des équipements;
* les périodes de réalisation;
* toute autre information pertinente.

Si un schéma du ou des procédés est disponible, il est recommandé de joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation de l’activité

2.5.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates prévues de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux d’aménagement, de construction, ou d’exploitation de l’activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étape de réalisation des travaux ou des activités :

* les activités préparatoires;
* les activités soumises à une période de restriction du décret;
* la construction de bâtiments;
* l’exploitation de l’activité;
* les activités de surveillance'?' exigées au décret;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Cessation de l’activité et remise en état des lieux

2.6.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuée à la fin des travaux, incluant un échéancier des travaux, le cas échéant (art. 17 al. 1 (2) REAFIE). *(Facultatif)*

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Autres exigences

2.7.1 Fournissez tout élément descriptif requis permettant de démontrer la conformité des normes, conditions, restrictions et interdictions prescrites par une autorisation délivrée au terme d’une procédure d’évaluation et d’examen des impacts'?' en lien avec l’activité (art. 17 al. 1 (5) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas *Justifiez.* |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* les limites de l’activité;
* les zones en lien avec une condition, restriction ou interdiction;
* les éléments supplémentaires précisés dans l’autorisation gouvernementale en lien avec l’activité.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondent à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats acceptés pour le plan géoréférencé sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description du site et du milieu environnant

3.2.1 En complément des informations prévues dans les formulaires d’activité, décrivez les principales caractéristiques des milieux concernés en lien avec les conditions, restrictions ou interdictions prévues (art. 17 al. 2 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à inclure :

* les récepteurs sensibles à proximité fessant l’objet d’une surveillance'?';
* les secteurs avec une préoccupations sociales;
* la présence de zones tampons ou de végétation à remettre en état à la fin des travaux.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Aucune autre information pertinente |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impacts

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impacts », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance'?' et de suivi pour les activités concernées par la demande présentée.

Les formulaires d’impacts applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c - Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c - Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impacts et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impacts par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impacts à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impacts que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Bruit

4.1.1 L’activité est-elle susceptible de générer du bruit pouvant causer des nuisances (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de sources de bruit à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18a – Bruit*** :

* les aires de circulation, de chargement et de déchargement des matières;
* les équipements de ventilation;
* les bruits d’impacts;
* les bruits en provenance du chantier;
* les excavations et dispositions des matières résiduelles hors site.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18a – Bruit* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 Les activités concernées par la demande sont-elles susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols ou nécessitent-elles la gestion de la neige usée (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de sources de contaminants susceptibles de générer les impacts à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** :

* les risques de déversement accidentel d’hydrocarbures;
* les risques d’altérer la qualité des eaux souterraines;
* la dégradation des sols;
* l’entreposage de bois traités, neufs ou usagés;
* l’érosion de sols ou la mise à nu des sols;
* la modification du drainage des eaux de surface;
* l’entreposage de matières résiduelles.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.3.

4.2.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

4.3.1 L’activité est-elle susceptible d’émettre des rejets dans l’atmosphère (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples d’impacts à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18c –*** ***Rejets atmosphériques*** :

* les biogaz;
* l’émission d’odeurs;
* les particules ou des poussières générées;
* l’émission de poussière provenant de la circulation de machinerie;
* la combustion de matières.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.4.

4.3.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18c – Rejets atmosphériques* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18c – Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.4.1 L’activité génère-t-elle un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout ou hors du site (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de rejet d’eau devant être déclarés dans le formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)***, le cas échéant :

* rejet d’eaux dans un cours d’eau ou un fossé (environnement);
* rejet d’eaux dans un système d’égout;
* effluent disposé dans un autre lieu de destination finale pour son rejet ou sa gestion;
* toute situation comprenant le rejet d’un effluent :
* eaux de lavage,
* eaux de procédés,
* eaux usées de fertilisation,
* eaux résiduaires,
* eaux pluviales,
* etc.;
* présence sur le site de sédiments issus des eaux de ruissellement provenant d’activités de construction.

\*Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un système de gestion des eaux pluviales'?', dans un fossé, dans un milieu naturel, dans un cours d’eau, dans le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.5.

4.4.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.5.1 L’activité est susceptible de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* les vibrations (ex. : travaux de dynamitage);
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* la présence de nuisances sur le site (ex : vermine);
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Exigences règlementaires

4.6.1 Fournissez tout autre renseignement ou document permettant de démontrer la conformité du projet ou de l’activité aux normes, conditions, restrictions et interdictions prescrites en vertu de la LQE ou de l’un de ses règlements ou prescrites par une autorisation délivrée au terme d’une procédure d’évaluation et d’examen des impacts'?' (art.18(5) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Aucune autre information |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande.

* 1. Autre information

5.4.1 Fournissez tout autre renseignement ou document permettant de compléter votre demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* les inventaires spécifiques à une espèce;
* une étude écologique;
* les fiches techniques d’équipements ou d’appareils;
* des photographies d’état des lieux;
* une étude hydraulique, hydrologique ou hydrogéomorphologique;
* un programme d’entretien et d’inspection des ouvrages;
* l’avis de projet donnant un résumé du projet visé par le décret.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez un formulaire de déclaration *AM16d - Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Note : la déclaration du professionnel ou autre personne compétente n’est pas requise pour les études ou autres documents déjà déposés dans le cadre d’une procédure d’évaluation et d’examen des impacts.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**contaminant :** une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**eaux pluviales ou eaux de ruissellement** : eaux qui s’écoulent en surface, issues d’une précipitation liquide ou de la fonte de neige ou de glace (art. 3 REAFIE).

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**plans et devis** : documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**procédure d’évaluation et d’examen des impacts :** procédure prévue par la sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la Loi et aux procédures d’évaluation et d’examen des impacts sur l’environnement et le milieu social applicables sur les territoires visés par les articles 133 et 168 de la LQE (art. 4 (1) REAFIE).

**professionnel** : un professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**suivi :** démarche d’acquisition de connaissances scientifiques élaborée et réalisée par l’initiateur du projet. Cette démarche permet de suivre, dans le temps et dans l’espace, l’évolution des composantes des milieux naturels et humains affectés par la réalisation du projet. Ce type de suivi permet :

* de vérifier la justesse de l’évaluation et de la prévision des impacts appréhendés et pour lesquels subsiste une incertitude dans l’étude d’impact;
* de juger de l’efficacité des mesures d’atténuation des impacts environnementaux négatifs et de réagir à toute défaillance d’une mesure d’atténuation ou de compensation ou à un effet environnemental inattendu;
* d’établir une base de connaissances afin d’améliorer la planification de futurs projets.

**surveillance** : moyens et mécanismes mis en place par l’initiateur en vue de s’assurer, lors des différentes phases du projet (construction, exploitation, fermeture), du respect des mesures environnementales déterminées au préalable, généralement lors d’une étude environnementale, ou encore des exigences légales ou réglementaires. La surveillance peut donner lieu à de la transmission de données de surveillance au ministère ou de rapports de surveillance (parfois aussi appelé rapport de suivi en référence à une exigence légale ou réglementaire). Cette surveillance et permet de vérifier par exemple:

* la mise en place des mesures d’atténuation et de leur efficacité;
* la réalisation des mesures de compensation;
* le respect des conditions, engagements et exigences fixés par les autorisations gouvernementales ou ministérielles;
* le respect des lois et règlements applicables au projet.